NOTICE D'INFORMATION RELATIVES AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS DES EPSCP AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)

SCRUTIN du 07 au 18 juin 2021

****

Un scrutin est organisé au niveau national pour désigner les représentants des étudiants au CNESER. Les candidatures doivent être déposées ou adressées au MESRI au plus tard le lundi 3 mai 2021 – 12h. *(cf Articles 3 et 4 de l'arrêté du 26 mars 2021 fixant les modalités d'organisation de l'élection au CNESER des représentants des étudiants des EPSCP)*.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Article L232-1 et articles D232-1 à D232-13 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 18 février 2015 modifié relatif à la commission nationale pour les élections des représentants des personnels et des étudiants au CNESER *(Annexe I.a)* ;
- Arrêté 25 mars 2021 pris en application de l'article D232-4 du code de l'éducation pour la désignation des représentants des étudiants au CNESER *(Annexe I.b)* ;
- Arrêté du 26 mars 2021 fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants des étudiants au CNESER *(Annexe I.c)* ;
- Circulaire du 8 avril 2021 relative aux modalités d'élection au CNESER des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) *(Annexe I.d)*.

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR par catégorie

Les représentants des étudiants sont élus parmi les membres étudiants titulaires et suppléants du conseil d'administration et de la commission de la formation et de la vie universitaire et parmi les membres doctorants titulaires et suppléants de la commission de la recherche des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. **Ils sont élus par de grands électeurs désignés parmi les mêmes membres étudiants des conseils précités**.

- Représentants des étudiants 11 sièges.

L'arrêté du 25 mars 2021 détermine les catégories d'établissements en fonction des effectifs des étudiants régulièrement inscrits et les modalités de désignation des grands électeurs au sein de chaque catégorie d'établissements *(cf Annexe Ib).*

Toulouse INP est dans la Catégorie 6, (effectifs étudiants compris entre 2000 et 3999 étudiants). Devront être désignés **quatre grands électeurs**.

DÉSIGNATION DES 4 GRANDS ÉLECTEURS DE TOULOUSE INP
SCRUTIN ÉLECTRONIQUE DU 6 MAI 2021 – 14h au 7 MAI 16h

➢ **Les électeurs sont** :

Conseil et Commissions	Liste des électeurs			
	Titulaires		Suppléants	
Conseil d'Administration (CA)	PINEAU Luis	INP-ENSEEIHT	BIERER Mathieu	INP-ENSIACET
	DUCLOS Agathe	INP-ENSIACET	MARSOT—LEMAIRE Marie	INP-ENSIACET
	FLEURY Camille	INP-ENSAT	GRANIER Cannelle	INP-ENSEEIHT
	MASSINON Antoine	INP-ENSIACET	BOUDIER Léopold	INP-ENSIACET
Conseil de la Formation et de la vie Universitaire (CFVU)	TANG Céline	INP-ENSAT	ENAUD Sandra	INP-ENSAT
	DRYANDER Victor	INP-ENSEEIHT	SOUDIER Maxime	INP-ENSIACET
	TOCHE Ludivine	INP-ENSAT	KAMDJO KOGUEM Pauline Amanda	INP-ENSEEIHT
	THEDON Valentin	INP-ENSEEIHT	BONDUELLE Guillaume	INP-ENSEEIHT
	VALLÉE Mathilde	INP-ENSIACET	CHABOZ Julie	INP-ENSAT
	LACORRE Vivien	INP-ENSEEIHT	LIPPOLIS Quentin	INP-ENSEEIHT
	GUILLAUME-LEGALL Enora	INP-ENSIACET	OUJID Selma	INP-ENSEEIHT
	RAYA IMBERNON Andrès	INP-ENSIACET	HCINI Karim	INP-ENSEEIHT
	PICOT Amélie	INP-ENSIACET	MENNEGLIER Anastasia	INP-ENSEEIHT
	GAOUA Marouane	LA PREPA	OUARZAZI Nabil	INP-ENSEEIHT
	LE GALL Lénaïg	INP-ENSIACET	DJOUEMOU KWETCHEU Michelle	INP-ENSIACET
	DUFOUR Jules	INP-ENSEEIHT		
Commission de la Recherche (CR)	CHAHINE Antonio	INP-ENSEEIHT	FRANIATTE Sylvain	INP-ENSEEIHT
	BAKHOS Elena	INP-ENSIACET		
	FRITAH Zineb		MONDOU Émilie	
	EL GARROUSSI Siham	CERFACS		

➢ **Les listes de candidats :**

Chaque grand électeur est désigné **par et parmi les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration, de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique.**
Chaque liste de candidats mentionne la civilité, le nom, le prénom, la composante et le conseil ou la commission dans lequel ou laquelle il ou elle est élu(e) (CA, CFVU ou CR). Les listes peuvent être incomplètes.

Les listes de candidats *(Annexe II)* doivent être :

- adressées **par courrier électronique** à l'adresse suivante : elections2021.inp@toulouse-inp.fr au plus tard **le mercredi 5 mai 2021 – 16h30**. Pour la signature des déclarations individuelles de candidatures, il peut s'agir d'une signature électronique ou bien d'une signature manuscrite sur document scanné.

- adressées par **lettre recommandée avec accusé de réception** au bureau des élections de Toulouse INP au plus tard **le mercredi 5 mai 2021 – 16h30**, le cachet de la poste faisant foi, à l'Institut National Polytechnique de Toulouse - Service Pilotage et Finances – Bâtiment A – 2ème étage - 6, allée Émile Monso – BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4. Dans ce cas, le pli doit être posté de façon à parvenir à l'adresse ci-dessus avant **le mercredi 5 mai 2021 – 16h30.**

- ou déposées au bureau des élections de Toulouse INP (Service Pilotage et Finances – Bâtiment A – 2ème étage – B206 ou B205), 6, allée Émile Monso, au plus tard **le mercredi 5 mai 2021 – 16h30** et pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. **Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et des conditions d'accès au bâtiment A, il est demandé de prendre rendez-vous au préalable avec le bureau des élections par téléphone au 05 34 32 30 08 ou 05 34 32 30 80 ou par mail à l'adresse suivante : elections2021.inp@toulouse-inp.fr**

Elles doivent être accompagnées de l'original de la déclaration individuelle de candidature signée par chaque candidat *(Annexe III)* et des éventuelles professions de foi (joindre le format PDF de celle-ci).

➢ Mode de scrutin

L'élection des 4 grands électeurs se déroulera dans le cadre **d'un scrutin de liste** sans panachage, ni vote préférentiel, mais avec possibilité de liste incomplète, avec répartition des sièges à la proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste.

Ces élections seront organisées sous forme de vote électronique par internet du jeudi 6 mai 2021 14h au vendredi 7 mai 16h.
Le vote se déroulera via la plateforme Belenios qui garantit un vote secret et sécurisé de manière à garantir la confidentialité et l'anonymat du vote. Le dispositif fait l'objet d'une déclaration auprès du délégué à la protection des données de Toulouse INP conformément à la délibération de la CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019.

Les électeurs recevront par voie électronique, les consignes nécessaires afin de procéder à ce vote.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Le vote blanc est possible.

DÉPÔT DES CANDIDATURES AU NIVEAU NATIONAL

Les 4 grands électeurs peuvent se porter candidat au niveau national.
Conformément aux articles 3 et 4 de l'arrêté du 26 mars 2021, la date limite de dépôt des candidatures est fixée **au lundi 3 mai 2021 à 12h**.
Cf point 2 de la circulaire du 8 avril 2021 (*Annexe I.d*)

SCRUTIN

Il s'agit d'un scrutin **par correspondance**. Les 4 grands électeurs retireront le matériel de vote par correspondance à Toulouse INP - Service Pilotage et Finances (Bureaux B205 – B206), 6 allée Émile Monso **entre le lundi 25 mai 2021 et le vendredi 14 juin 2021** pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. **Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et des conditions d'accès au bâtiment A, il sera demandé de prendre rendez-vous au préalable avec le bureau des élections par téléphone au 05 34 32 30 08 ou 05 34 32 30 80 ou par mail à l'adresse suivante : elections2021.inp@toulouse-inp.fr**

RETRAIT DU MATÉRIEL DE VOTE

Un grand électeur qui ne peut être présent dans son établissement pendant la période fixée ci-dessus pour le retrait du matériel de vote, **peut, sur sa demande, le faire retirer par un mandataire chargé de le lui transmettre après l'avoir retiré.**
Le mandat de procuration est donné à un mandataire qui est un étudiant régulièrement inscrit dans le même établissement. Nul n'est porteur de plus d'une procuration.

La procuration pourra être établie à distance à l'adresse suivante : **elections2021.inp@toulouse-inp.fr**. Cf *annexe IV*

Les procurations sont à établir **au plus tard le mercredi 12 mai mai 2021**.

Pour le Président de Toulouse INP,
Et par délégation, le Directeur Général des Services

Signé par : Frederic BOUSQUET
Date : 30/04/2021
Qualité : Direction générale des services

Frédéric BOUSQUET

ANNEXES :

Annexe I.a : Arrêté du 18 février 2015 modifié relatif à la commission nationale pour les élections des représentants des personnels et des étudiants au CNESER
Annexe I.b : Arrêté 25 mars 2021 pris en application de l'article D232-4 du code de l'éducation pour la désignation des représentants des étudiants au CNESER
Annexe I.c : Arrêté du 26 mars 2021 fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants des étudiants au CNESER
Annexe I.d : Circulaire du 8 avril 2021 relative aux modalités d'élection au CNESER des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)
Annexe II : Modèle de présentation de liste de candidats « grands électeurs »
Annexe III : Déclaration individuelle de candidature « grands électeurs »
Annexe IV : Procuration pour retirer le matériel de vote d'un grand électeur afin de lui transmettre